

LE FONDS SOCIAL EUROPEEN

Un petit bout d'histoire

L'histoire du Fonds social européen (FSE) est intimement liée à celle des institutions communautaires européennes.

En 1957, le Traité de Rome donne naissance au Fonds social européen. Depuis près de 50 ans, le FSE et les Etats membres financent des projets dont l'objectif est de développer les compétences professionnelles des citoyens européens et d'améliorer leurs perspectives professionnelles.

En bref, le FSE contribue ainsi à réduire les inégalités, entre les personnes, entre les régions plus ou moins développées de l'Union européenne en les aidant à améliorer et à moderniser les qualifications de leur main-d'oeuvre.

Ces mesures ont un impact positif sur le niveau de vie de leurs habitants.

Les efforts combinés des Etats membres et de l'Union européenne représentent un investissement considérable et significatif pour l'avenir de l'Europe.

Les activités

En finançant des projets destinés au développement des ressources humaines, le FSE aide à l'insertion des personnes sur le marché du travail et aide les travailleurs à améliorer leurs perspectives professionnelles.

De plus, il lutte contre le chômage en facilitant l'accès au marché de l'emploi, en favorisant l'égalité des chances sur le marché du travail, en aidant au développement des compétences et qualifications professionnelles et en stimulant la création d'emplois et d'entreprises.

Il améliore la formation professionnelle, l'éducation et le conseil, dans une perspective de politique de formation tout au long de la vie.

Il est soucieux d'accroître la participation des femmes au marché du travail.

Les Etats membres se sont engagés à fixer des objectifs en ce qui concerne la politique de l'emploi.

Pour ce faire ils vont tenir compte de :

- La capacité d'insertion professionnelle ;
- La capacité d'adaptation ;
- L'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Le budget

Entre 2000 et 2006, le FSE a alloué, pour la Belgique francophone, 586 millions d'euros et environ 80 milliards d'euros à l'ensemble des 27 Etats membres, qu'ils ont consacré à un large éventail de mesures en faveur des ressources humaines et du marché de l'emploi.

Le FSE couvre 8% des dépenses consacrées aux politiques actives du marché du travail.

Le nouveau budget pour la programmation 2007 à 2013 s'élève à environ 95 milliards d'euros pour les 27 Etats membres.

